



Indemnités journalieres non reversés par mon employeur

Par **matt60**, le **29/01/2013 à 13:00**

bonjour, rn je suis depuis le mois d'octobre en arret maladie, rn mon employeur refuse de me verser mes indemnités journalieres qu'il a perçu de la CPAM en decembre 2012. rn je tiens tout de meme a preciser que j'ai eu un trop perçu sur salaire il y a deux ans et que selon mon employeur ils sont tout a fait dans le droit de me prendre en totalité ces indemnités pour se rembourser. rn sont ils dans leurs droits? Que puis-je faire? rn je vous remercie de l'interet que vous pourrez porter a ma question.

Par **DSO**, le **29/01/2013 à 15:53**

Bonjour, rn rn L'employeur n'est pas en droit de faire une compensation avec de l'argent qui ne lui appartient pas, et qui est versé par la CPAM. rn rn Il faut demander à la CPAM de mettre fin à la subrogation, en leur expliquant ce qui se passe. rn rn Cordialement rn DSO

Par **matt60**, le **29/01/2013 à 16:44**

bonjour DSO rn merci pour votre reponse, justement la subrogation n'est plus appliquée je perçois depuis ce mois ci les indemnités journalieres de la CPAM. rn Comment puis-je faire pour reclamer mon du? rn par courrier recommandé? mais en m'appuyant sur quel article de loi? si il en existe une... rn merci encore!